

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS

VOLET 2 DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)

Au 31 décembre 2020



10 mars 2021

Mise en contexte

C'est en avril 2020 que le Gouvernement du Québec mettait en place le Fonds Régions et Ruralité (FRR) pour soutenir les MRC en remplacement du *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)*.

Le FRR se décline en quatre volets :

- Volet 1 – Soutien au rayonnement des régions
- Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC
- Volet 3 – Projets « Signature innovation » des MRC
- Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

La présente reddition de compte vise le volet 2 du FRR. En continuité avec le *Fonds de développement des territoires (FDT) (2015-2020)*, ce volet vise à soutenir les MRC et les organismes ayant compétence de MRC dans leur mission de développement local et régional.

C'est la planification stratégique 19/22 de la MRC de Lotbinière ainsi que la Politique municipalité amie des aînés et de la famille de la MRC de Lotbinière et le plan de développement de la zone agricole de la MRC de Lotbinière qui constituent les documents de références pour établir les priorités d'interventions qui guideront l'utilisation du fonds en 2020.

C'est en adoptant la résolution 171-05-2020 le 20 mai 2020 que la MRC de Lotbinière est venue reconfirmer les priorités d'intervention qui viendraient guider l'utilisation du FRR pour 2020 :

Enjeu 1 – Un développement économique durable qui repose sur les forces et les attraits du territoire

Les grands objectifs :

- Assurer l'accompagnement au développement et à la pérennisation des entreprises
- Encourager la culture entrepreneuriale et l'innovation
- Soutenir le développement d'une offre touristique diversifiée

Priorité stratégique : **LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE**

Enjeu 2 – Accessibilité aux services nécessaires pour maintenir et accroître la qualité de vie

Les grands objectifs :

- Soutenir tous les citoyens, des jeunes aux aînés, pour l'amélioration de leur qualité de vie
- Améliorer et diversifier l'offre de services aux citoyens
- Favoriser un milieu de vie dynamique, attractif et accueillant

Priorité stratégique : **LE TRANSPORT COLLECTIF**

Enjeu 3 –Qualité de l’environnement naturel et humanisé

Les grands objectifs :

- Assurer la gestion intégrée des ressources naturelles
- Organiser l’occupation du territoire de manière harmonieuse et cohérente
- Préserver et mettre en valeur les caractéristiques du territoire en termes de culture, patrimoine et paysage
- Optimiser la gestion des matières résiduelles

Priorité stratégique : **LA QUALITÉ DE L’EAU**

Enjeu 4 –Concertation/communication et promotion

Les grands objectifs :

- Mettre en œuvre la planification stratégique en concertation avec les acteurs du milieu
- Parfaire notre identité territoriale et culturelle
- Promouvoir notre territoire et ses atouts

Priorité stratégique : **L’IDENTITÉ RÉGIONALE**

Ces priorités correspondent aux 4 enjeux exprimés dans la planification stratégique 19/22 de la MRC. Ces dernières répondent en tout point aux objets du FRR et auront permis d’orienter son utilisation. Ces priorités ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière dès leur adoption. Notez que ces enjeux ont à leur tour été subdivisés en grands objectifs conformément à la planification stratégique 19/22 de la MRC de Lotbinière.

Conformément à l’entente relative au FRR, la MRC de Lotbinière avait également pris l’engagement d’adopter une **Politique de soutien aux entreprises (incluant l’économie sociale)** et une **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** afin d’informer la population, les entreprises et les organismes des mesures d’aide qui sont ou seront mises en place par la MRC de Lotbinière ou son mandataire.

Alors que la **Politique de soutien aux entreprises** a été adoptée le 20 mai 2020 via la résolution 172-05-2020, la **Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie** a été adoptée le 8 juillet 2020 via la résolution 231-07-2020. Ces deux politiques ont été mises en ligne sur le site internet de la MRC de Lotbinière.

Période couverte par le présent rapport

Le présent rapport couvre la période du 1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020.

Territoire d'application

C'est le territoire de la MRC de Lotbinière qui est couvert par le fonds de développement du territoire. On y retrouve les 18 municipalités suivantes :

1. Dosquet
2. Laurier-Station
3. Leclercville
4. Lotbinière
5. N.D.S.C. d'Issoudun
6. Saint-Agapit
7. Saint-Antoine-de-Tilly
8. Saint-Apollinaire
9. Sainte-Agathe-de-Lotbinière
10. Sainte-Croix
11. Saint-Édouard-de-Lotbinière
12. Saint-Flavien
13. Saint-Gilles
14. Saint-Janvier-de-Joly
15. Saint-Narcisse-de-Beaurivage
16. Saint-Patrice-de-Beaurivage
17. Saint-Sylvestre
18. Val-Alain

Bilan

Pour l'année 2020, le ministre délègue à la MRC de Lotbinière la gestion d'une somme de 1 021 106 \$ tirée du volet 2 du Fonds Régions et Ruralité. Au 31 décembre 2020, un montant de 1 171,87 \$ s'ajoute à cette somme correspondant aux intérêts qui ont été générés sur les sommes non versées. Selon les directives obtenues, ce montant ponctuel doit être assimilé au FRR.

Voici les engagements de cette première année :

ENGAGEMENTS MRC	2020		2021		2022	2023	2024	2025	NO. DE RÉSOLUTIONS
	MONTANT ACCORDÉ	VERSÉ	MONTANT ACCORDÉ	VERSÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	
Enveloppes locales (7 000 \$/an/mun. pour 5 ans)	630 000,00 \$	- \$							232-07-2020
Agent de développement des collectivités	83 196,00 \$	71 754,07 \$	83 196,00 \$						
Comité consultatif en environnement	12 882,00 \$	12 882,00 \$	10 000,00 \$						
Aménagement du territoire	123 550,00 \$	88 550,00 \$	123 550,00 \$						
Culture	10 000,00 \$	- \$	10 000,00 \$						
Transport collectif	15 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$						
Communication	42 500,00 \$	42 500,00 \$	42 500,00 \$						
Carte Touristique	28 000,00 \$	- \$	28 000,00 \$						
Développement des entreprises	149 500,00 \$	- \$	149 500,00 \$						
Agroalimentaire	52 675,00 \$	- \$	52 675,00 \$						
PDZA	20 936,83 \$	20 936,83 \$	- \$						
ESD entrepreneuriat, innovation et tourisme (SDE Appalaches)	FDT	- \$	100 000,00 \$						084-03-2020, 219-06-2020
ESD soutien à la concertation régionale C-A (MRC Beauce-Sartigan)	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$		5 000,00 \$				091-03-2020
TREMCA	5 000,00 \$	5 000,00 \$							111-03-2020
Cégep de Thetford	10 619,30 \$	10 619,30 \$							009-01-2016
Total	1 188 859,13 \$	272 242,20 \$	619 421,00 \$	- \$	5 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	

Aménagement du territoire

L'aménagement du territoire constitue le mandat premier de la MRC de Lotbinière. Autrefois financé en partie par une entente dédiée à cet effet, c'est aujourd'hui le volet 2 du FRR qui vient permettre à la MRC de Lotbinière de poursuivre ce mandat.

Les résultats nets au 31 décembre 2020 associés au département d'aménagement de la MRC de Lotbinière représentaient 315 451 \$. La contribution du volet 2 du FRR au département d'aménagement a été durant cette période de 88 550 \$ (engagement de 123 550 \$). Notez qu'au mandat de base d'aménagement, des projets spécifiques s'y greffent.

Sans s'y limiter, les actions suivantes ont été menées durant cette période (1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020) :

- En 2020, émission de 34 certificats de conformités relatifs aux règlements d'urbanisme locaux;
- Produire 3 règlements de modification du SADR et 2 consultations publiques dont une uniquement en consultation écrite;
- Préparation de 539 cartes en lien avec l'aménagement du territoire;
- Produire 3 avis à la protection du territoire agricole du Québec dans différents types de dossiers;
- Tenir 5 réunions du comité d'aménagement du territoire ;
- Tenir 2 réunions du Comité consultatif en aménagement;
- Tenir d'autres réunions : 3 du comité seigneurie, 4 du comité PDZA et 3 du comité consultatif en environnement;
- Mise en œuvre de la planification stratégique de la MRC (19-22).

Développement économique et soutien aux municipalités

En ce qui concerne le développement économique de la MRC de Lotbinière pour l'année 2020, un montant de 230 175 \$ avait été engagé à même le volet 2 du FRR afin d'assurer le développement économique, agroalimentaire et touristique du territoire. Cependant, pour diverses raisons (pandémie, réaffectation des ressources suite à la fusion du CLD, etc.), cette somme n'a pas été utilisée au 31 décembre 2020 et a donc été désengagée.

La MRC de Lotbinière a accompagné les entrepreneurs dans la préparation et la présentation de leur dossier lors d'événements importants. L'équipe est composée de trois ressources au niveau du service aux entreprises, une ressource agroalimentaire et une ressource en tourisme. De nouvelles ressources seront embauchées en 2021 afin de compléter l'équipe du service aux entreprises.

La MRC de Lotbinière a animé le territoire et joué un rôle de pivot pour la concertation et la mise en œuvre de projets porteurs de développement pour le territoire en s'assurant que ceux-ci adhèrent au Plan stratégique de développement 2019-2022 de la MRC de Lotbinière, au PALÉE et aux autres programmes gouvernementaux.

La MRC de Lotbinière a assuré, à compter du 1^{er} janvier 2020, le rôle décrit dans les politiques de soutien associées au FRR.

Le territoire de la MRC de Lotbinière se résume ainsi :

- 1 280 entreprises (industrielles et commerciales);
- 1 225 exploitants agricoles (acériculture, bovins, production laitière, fruits, etc.) dont près de 50 % en production laitière;
- il se démarque par la diversification de son économie.

Fonds de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

Par sa Politique de soutien aux projets structurants (PSPS), la MRC de Lotbinière désire améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique, communautaire et environnemental. Elle se donne pour mission de soutenir et d'accompagner les différents acteurs qui offrent un service de première ligne aux citoyens des dix-huit communautés que compose la MRC.

Un des volets de cette politique est de soutenir, par une aide technique comme financière, tout projet structurant visant à améliorer les milieux de vie de la population de la MRC. La PSPS est révisée tous les ans en fonction des montants annuels disponibles et des priorités d'intervention.

Pour le volet régional et structurant, le cumulatif des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada, incluant l'aide provenant du volet 2 du FRR, ne peut excéder 80 % des coûts de l'ensemble du projet.

Diversification du financement : Les promoteurs doivent faire la démonstration qu'ils ont épuisé et exploré toutes les sources de financement possibles (ministères, organismes, etc.).

L'effet levier : Pour les projets locaux, l'effet levier est de 1 \$ du promoteur pour 1 \$ du volet 2 du FRR pour toutes les municipalités.

Les projets qui seront ou ont été soutenus en 2020 par le volet 2 du FRR sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le tableau présente les engagements et les sommes versées à la période.

Il est à noter que la MRC de Lotbinière n'a pas été en appel de projets pour la période se terminant le 31 décembre 2020. Les sommes engagées et/ou déboursées l'ont été dans le cadre des 630 000 \$ affectés aux enveloppes locales de nos municipalités (7 000 \$/municipalité/année). D'autres projets où la MRC était promoteur ou partenaire ont également été réalisés durant cette période.

Le tout est présenté dans le tableau suivant :

NO. DU PROJET	PROJETS	PROMOTEURS	COÛT ESTIMÉ DU PROJET	MONTANT DEMANDÉ	2020		2021		2022	2023	2024	2025	NO. DE RÉOLUTIONS
					MONTANT ACCORDÉ	VERSÉ	MONTANT ACCORDÉ	VERSÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	MONTANT ACCORDÉ	
FRR-001-1	Amélioration d'un espace commun - Concours ça va bien aller	Municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière	12 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$	6 000,00 \$							148-04-2020
FRR-001-2	Prix de participation citoyens - Concours ça va bien aller	Citoyens	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	200,00 \$							148-04-2020
FRR-002	Place aux Jeunes	Carrefour Emploi Lotbinière	72 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$								311-10-2020
FRR-003-1	Plan de développement local	Municipalité de Leclercville	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$								109-03-2020
FRR-003-2	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Agapit	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$								239-07-2020
FRR-003-3	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Apollinaire	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$								239-07-2020
FRR-003-4	Plan de développement local	Municipalité de Sainte-Croix	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$							239-07-2020
FRR-003-5	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$								239-07-2020
FRR-003-6	Plan de développement local	Municipalité de N.D.S.C. d'Issoudun	10 000,00 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$								293-10-2020
FRR-003-7	Plan de développement local	Municipalité de Saint-Gilles	5 000,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$	2 500,00 \$							293-10-2020
FRR-005-1	Sécurité alimentaire 2021-2023	Entraide Ste-Croix	41 500,00 \$	1 000,00 \$	- \$		2 500,00 \$	2 500,00 \$	1 000,00 \$	1 000,00 \$			379-11-2020 404-12-2020
FRR-005-2	Sécurité alimentaire 2021-2023	Aide Alimentaire Lotbinière	155 000,00 \$	25 000,00 \$	- \$		25 000,00 \$		25 000,00 \$	25 000,00 \$			379-11-2020
FRR-008	Programme d'appui aux collectivités	MRC de Lotbinière	30 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$								383-11-2020
Projets au niveau des enveloppes locales													
FRR-004-1	Amélioration de la qualité de vie et de la sécurité des citoyens	Municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière	64 965,00 \$	34 103,19 \$	32 482,50 \$	- \$							378-11-2020
Total					91 182,50 \$	13 700,00 \$	27 500,00 \$	2 500,00 \$	26 000,00 \$	26 000,00 \$	- \$	- \$	

Liste des ententes

- Entente sectorielle en développement économique, innovation et tourisme signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;
- Entente sectorielle en développement en matière de soutien à la concertation régionale Chaudière-Appalaches (TREMCA) signée avec le ministère des Affaires municipales et de l’Habitation;

Conclusion

Pour l’année 2020, il apparaît évident que la MRC a répondu positivement à ses engagements relativement à son rôle et ses responsabilités, à la gestion du fonds, à la fixation de priorités d’intervention, à l’adoption de ses politiques de soutien aux entreprises et aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.